



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/2253

Assistance à maîtrise d'ouvrage en termes d'organisation d'événements lumières – Convention entre la Ville de Lyon et l'Association Sport dans la Ville pour l'organisation de la cérémonie d'ouverture du Festival Streetworldfootball 2016 sur le campus de l'Association Sport dans la Ville dans le 9e arrondissement.

Direction des Evènements et Animation

**Rapporteur :** M. KEPENEKIAN Georges

**SEANCE DU 4 JUILLET 2016**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 7 JUILLET 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 27 JUIN 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 8 JUILLET 2016

DELIBERATION AFFICHEE LE : 13 JUILLET 2016

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : M. FENECH (pouvoir à Mme ROUX de BEZIEUX), M. BRAILLARD, Mme MANOUKIAN (pouvoir à Mme RABATEL), M. HAVARD (pouvoir à Mme BERRA), Mme de LAVERNEE (pouvoir à Mme SANGOUARD), M. ROYER

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2016/2253 - ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE EN TERMES D'ORGANISATION D'EVENEMENTS LUMIERES – CONVENTION ENTRE LA VILLE DE LYON ET L'ASSOCIATION SPORT DANS LA VILLE POUR L'ORGANISATION DE LA CEREMONIE D'OUVERTURE DU FESTIVAL STREETWORLDFOOTBALL 2016 SUR LE CAMPUS DE L'ASSOCIATION SPORT DANS LA VILLE DANS LE 9E ARRONDISSEMENT. (DIRECTION DES EVÈNEMENTS ET ANIMATION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 13 juin 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon a été contactée par l'Association Sport dans la Ville qui souhaite commander à la Ville de Lyon des prestations d'assistance à Maîtrise d'ouvrage du fait de son savoir-faire en termes d'organisation d'événement lumière et de l'image et de la notoriété de la Fête des Lumières. L'assistance est portée sur l'organisation de la soirée de cérémonie d'ouverture du Festival Streetworldfootball 2016 qui aura lieu dans le Cadre de l'Euro 2016.

A ce titre, la convention jointe détaille les missions des équipes de la Fête des Lumières de la Ville de Lyon en termes d'assistance à maîtrise d'ouvrage, ainsi que le prix de vente de ces éléments et les modalités de réalisation des engagements.

La mission confiée à la Ville de Lyon comprend trois phases :

- Phase 1 : prise d'information auprès de l'Association Sport dans la Ville (pour un montant de 1 500 € HT) ;
- Phase 2 : étude de propositions artistiques et optimisation du budget alloué (pour un montant de 5 500 € HT) ;
- Phase 3 : aide à la mise en place du projet de cette soirée festive (pour un montant de 5 500 € HT).

Dans le cadre de cette assistance à d'assistance à maîtrise d'ouvrage, la tarification globale et forfaitaire pour l'exécution de ces aspects est évaluée à 12 500 € HT soit 15 000 € TTC.

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 9<sup>e</sup> arrondissement ;

Où l'avis de la commission Culture, Patrimoine, Droits des Citoyens, Evénements ;

**DELIBERE**

1. La convention d'aide à la programmation susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'Association Sport dans la Ville pour l'organisation de la soirée de cérémonie d'ouverture du Festival Streetworldfootball 2016, est approuvée.

2. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

3. Les recettes perçues seront imputées sur les crédits inscrits au budget 2016, programme GRANDSEVEN, opération 8DECFDL, ligne de crédit 72954, imputation 7788 – 024 – 77.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

G. KEPENEKIAN